

L'INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS DE GILLET L'ANGELIER « relieur de livres » (1521)

Pierre Aquilon

Parmi les dispositions du droit ancien qui imposaient aux exécuteurs testamentaires de faire établir l'inventaire des biens meubles du défunt, la sauvegarde des intérêts de l'héritier mineur est celle qui sous-tend le plus généralement la mise en œuvre de cette procédure¹. C'est ainsi qu'Arnoul, Charles, Pierre et Marion L'Angelier n'étant pas majeurs lors du décès de leur père, Gillet, à la fin de l'été 1521, leur mère, Jeanne Bondon, dut faire appel à Maurice Dampjan et Jean de Calais, notaires royaux au Châtelet de Paris, pour procéder le 5 septembre, avec l'assistance d'un « fripier juré »², à la rédaction du document que nous allons analyser et qui fait l'objet d'une transcription intégrale à la fin de cette présentation. Il nous livre une image assez exacte du cadre de vie d'un artisan relieur dont le nom, quelques décennies plus tard, allait être associé à celui des plus grandes figures du monde littéraire.

La maison occupée par la famille L'Angelier se composait d'un seul corps de logis situé entre rue et cour : c'est la disposition la plus commune pour les habitations parisiennes des xvi^e et xvii^e siècles suivant la typologie établie par M. Jurgens et P. Couperie³. Elle se situait dans la rue *Erambourg de Brye*, (aujourd'hui rue *Boutebrie*) qui joignait alors la rue de la *Parcheminerie* à la rue du *Foin* (auj. *boulevard Saint-Germain*)⁴. La proximité des boutiques de parcheminiers qui comptaient les relieurs parmi leurs clients habituels, pourrait expliquer le choix de ce quartier, où demeurèrent entre autres Claude Picques, locataire en 1539 d'une partie de l'hôtel du *Berceau*

1. Claude-Joseph de Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique, contenant l'explication des termes de droit, d'ordonnances, de coutumes et de pratique*, Paris, 1755, 2 vol. 4^e, s.v. « inventaire ».

2. Madeleine Jurgens, *Documents du Minutier central des notaires parisiens. Inventaires après décès I (1483-1547)*, Paris, 1982, n° 122 (Étude CXXII, 4).

3. Madeleine Jurgens et Pierre Couperie, « Le logement à Paris aux xvi^e et xvii^e siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, mai-juin 1962, p. 488-500.

4. Alfred Franklin, *Étude historique et topographique sur le plan de Paris de 1540 dit « Plan de la Tapisserie »*, Paris, Auguste Aubry, 1869.

situé à l'angle de la rue *Saint-Jacques* et de la rue du *Foin*, et Gomer Estienne qui abandonna la rive droite et le voisinage du couvent des Célestins pour s'installer en 1551 rue des Mathurins⁵.

Dans la cave au-dessus de laquelle s'élèvent les trois niveaux de l'immeuble il n'y a que du charbon et du bois de chauffage, mais pas le moindre baril de vin, boisson pourtant si nécessaire aux citadins de ce temps et dont l'absence est sans doute révélatrice des faibles ressources de Gillet L'Angelier.

Le rez-de-chaussée se compose d'une « sallette » et d'un « ouvrouer » dont le mobilier comprend une table, trois sièges, un coffre et un billot. À l'exception

[d']aiz de papier et papier sans façon, prisés ensemble iiiij^L iiiij s.p.

rangés dans un coffre de la salle, tout le modeste outillage du relieur se trouve dans l'atelier :

[1v^o]...trois presses et deux cousouers, ung cousteau a rongner, deux rabotz, ung marteau de fer a manche de bois⁶, deux petis sachetz de toille plains de cire, deux petis ays, chascun d'un pied⁷ de long ou environ, le tout servant aud. mestier de relieur et prisez ensemble xxviiij s.p.

Item, dix fers enpraindre de plusieurs grandeurs, de cuyvre, montez sur boys, avec troys riglets⁸, le tout prisé ensemble lxiiij s. p.

Item, quinze bottes de vielz parchemyn⁹ servant a couvrir livres aud. mestier, prisees ensemble xx s. p.

Item, une pierre de lyays garnye d'une roulette¹⁰ avec plusieurs petites ustencilles dud. mestier, prisez ensemble xij s. p.

Cet ensemble, y compris les 54 livres d'heures reliés, est prisé 12 livres 13 sols parisis, soit 15 livres 16 sols 3 deniers tournois. L'atelier de Gillet L'Angelier se situerait ainsi entre celui de Pierre Roffet évalué en 1533 à 16 l. 17 s.t. et celui de Julien Tremblay qui atteint à peine 10 l.t. en 1559; en 1563 la valeur du matériel de Pierre Ricouard — une presse, 20 fers et des ais pour les reliures — ne dépassera pas 5 l.t.¹¹.

La présence de « dix fers enpraindre de plusieurs grandeurs, de cuyvre, montez sur boys » ainsi que celle d'une roulette attestent que les travaux de reliure et d'ornementation à froid — il n'est pas ici question de dorure — s'effectuaient sous le même toit.

Deux plaques dont les empreintes sont parvenues jusqu'à nous faisaient sans doute partie de cet ensemble : la première, signée « Gilet angelier » dont le modèle était une vignette de l'Almanach d'un livre d'heures en français à l'usage d'Autun imprimé par Philippe Pigouchet pour Simon Vostre en 1507, représente saint Christophe; la seconde, non signée, un Christ et Marie-Madeleine¹². Si les deux ouvrages qui les ont conservées ressortissent l'un et l'autre au

5. Annie Parent, « Nouveaux documents sur les relieurs parisiens du xvi^e siècle », *Revue française d'histoire du livre*, 1982, n° 36, p. 389-408.

6. Appelé « marteau à battre » dans l'inventaire de P. Roffet, ce marteau de fer à manche de bois représente un marteau à endosser; cf. A. Parent, « Nouveaux documents », p. 390.

7. Le pied de Paris mesurait 32,5 cm.

8. *Riglets* : petite barre de métal destinée à tracer les filets, fr. mod. *réglet*.

9. Il peut s'agir de parchemin de remploi (mss démembrés, pièces d'archive...)

10. *Pierre de liais* : pierre calcaire dure, d'un grain très fin servant de support à une roulette; elle est utilisée aussi pour la fabrication des mortiers, cf. *infra* f° 5 r°.

11. Annie Parent, *Les métiers du livre à Paris au xvi^e siècle (1535-1560)*, Genève, 1974, p. 138-139; A. Parent, « Nouveaux documents » *art. cit.*

12. Ces plaques ont été naguère reproduites et étudiées par Denise Gid et Marie-Pierre Laffitte, *Les reliures à plaques*

domaine profane, il est très vraisemblable que ces plaques ont servi à estamper une partie au moins des

[4r^o] quatre douzaines et demye de paires d'heures escriptes en mousle en papier, couvertes de cuyr, prisees ensemble xlv s. p.

trouvées dans l'atelier. En effet, comme d'autres relieurs de son temps, L'Angelier était à l'occasion libraire, proposant à une clientèle « populaire » ces articles spécifiquement parisiens et d'un débit assuré¹³.

Voisine de l'ouvrier, la « sallette » avait sans doute des dimensions moins réduites que ne le laisserait imaginer l'emploi du diminutif. Son mobilier révèle en effet qu'elle remplit trois fonctions : la table, les escabelles et l'« aulmoire » dont la structure est celle d'un vaisselier, sont les meubles habituels de la salle ; les couchettes et leur literie ceux d'une chambre, sans doute occupée par deux des enfants ; enfin c'est bien dans la cheminée de cette pièce, équipée non seulement de chenets, mais aussi d'une crémaillère et d'une broche à pied, que se fait la cuisine ; à proximité on inventorie tout ce qui — poêles, lèchefrite, cuillères, chaudrons... — est nécessaire à la confection des repas, ainsi que les objets habituellement déposés sur sa corniche : une saunière, dix chandeliers et une petite lampe de cuivre.

Une vis intérieure donne accès aux étages¹⁴. Le premier est occupé par la chambre à feu comme le laisse supposer, à défaut de chenets, la présence d'un « tour de chemyne » ; un grand lit, celui des parents et la couchette d'un de leurs enfants, un dressoir, une table d'environ 2 m avec ses deux bancs et quelques sièges constituent l'essentiel de son mobilier. Faut-il supposer, à partir de la mention « ayant vue sur la rue », qu'il existait du côté de la cour, même si les notaires n'en font pas mention, la garde-robe habituelle dans ce type de logement ? Le second étage connaît en effet cette partition inégale entre une chambre sur rue et « une petite estude ayant vue sur la court », ce qui accrédirait l'hypothèse d'une disposition identique au niveau inférieur. Si son mobilier — une longue table, deux coffres, des sièges, entre autres un « banc à perche » de 2,6 m, un lit « façon lit de Caen », un dressoir — n'a rien que de très ordinaire, cette pièce, pourvue d'une cheminée, est la seule à présenter quelques éléments décoratifs, hélas ! trop sommairement décrits : nous ne saurons jamais quels étaient les personnages figurés sur la toile « du petit tappiz servant de dossiel » au chevet du lit ni ce que représentaient les « trois tableaux paintz sur toille enchassez en boys » qui ornaient les murs. C'est avec le contenu de l'étude où, faute de grenier et de débarras, sont relégués, à côté d'« unes petites aulmoires a deux guichetz, façon de poulpitre », divers objets d'usage épisodique, que s'achève l'inventaire des biens meubles de Gillet L'Angelier.

françaises, Turnhout, 1997, pl. 58 (Christ et Marie-Madeleine) et 62 (saint Christophe) ; introduction, p. xv-xvii, xxiv, xxxi ; les deux éditions dont les reliures ont été ornées de ces plaques sont les suivantes : (a) R. Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris : Thielman Kerver et Jean Petit, 15 I 1507, 8^o ; (b) Guido de Cauliaco, *Le Guidon en françoys*, Lyon : Jean de Vingle pour Étienne Gueynard, 16 XII 1503, 4^o [BnF : Rés. 8^o L³⁵ 574b].

13. Les 54 « paires d'heures » imprimées sur papier et reliées en cuir sont prisées globalement à 2 l. 16 s. 3 d.t. (soit 12 d.t. une obole pièce) alors que le fonds de librairie de Tremblay est estimé à 62 l.t., cf. A. Parent, *Les métiers du livre*, *ibid.* et celui de P. Roffet à plus de 1630 l.t., cf. A. Parent, « Nouveaux documents », *art. cit.*

14. Voir les plans dans Jurgens et Couprie, *art. cit.*

Le total de la prisée se monte à 167 l. 10 s. 8 d.t. : le matériel professionnel en représente un peu moins de 10 % ; pour le reste, qu'il s'agisse des meubles ou des vêtements, du linge, de la vaisselle et même des bijoux, il n'y a rien qui soit d'un grand prix. Le mobilier¹⁵ est en partie vieillot comme ce « coffre de chesne a panneaux de draperie », et les priseurs le notent parfois, pour justifier sans doute la modicité de leur estimation (« un banc de l'ancienne façon ») ; la garde-robe est limitée — le défunt semble n'avoir possédé qu'un pourpoint de futaine noire — et l'étoffe des vêtements ordinaire : des trois robes que possède Jeanne Boudon, la plus belles, celle « de drap noir, fourree de penne noire garnie de gect¹⁶ et poignetz », n'est prisée que 10 l.t., alors qu'il n'est pas exceptionnel d'en trouver chez certaines bourgeoises atteignant 30 ou 40 l.t.¹⁷.

Notons cependant que, si les L'Angelier déjeunaient dans de la vaisselle d'étain, ni l'argent associé à la soie de quelques accessoires du costume, ni l'or, sous la forme de trois anneaux ouvrés et de trois écus au soleil¹⁸, n'étaient tout à fait inconnus à leur domicile.

Ainsi, conformément à un modèle assez général, le mobilier et la literie d'une part (32 %), le costume, le linge de corps et quelques bijoux d'autre part (29 %) représentent plus des deux tiers des avoirs mobiliers de cette modeste famille.

Quant à l'inexistence de la section « tiltres et enseignemens » où sont traditionnellement consignées les reconnaissances de dettes, inventoriés les actes de propriété et analysés d'éventuelles pièces de procédure et le contrat de mariage, on ne sait s'il faut l'imputer à la perte d'une partie du document ou plutôt au fait qu'une mort prématurée avait empêché Gillet L'Angelier de réunir un capital suffisant pour jeter les bases d'un petit patrimoine immobilier.

Inventaire de Gillet L'Angelier

[1^{re}] « L'an mil cinq cens xxj, le jeudy cinquième jour du mois de septembre, a la requeste de Jehanne Boudon¹⁹, vefve de feu Gillet Langellier, en son vivant relieur de livres, demourant a Paris rue *Erambourg de Brye*, en son nom d'elle et de Marin Langellier chappellier demourant a Paris, executeurs du testament ou ordonnance de dernière volonté dud. deffunct et comme stippullans pour Arnoul, Charles, Pierre et Marion Langellier, myneurs, enfans dud. deffunct et vefve, et en la presence de Jehan Chuppin²⁰, frere de lad. vefve par Maurice Dampjan et Jehan

15. Trois ouvrages récents permettent aujourd'hui d'avoir une image précise du mobilier de cette maison : Nicole de Reyniès, *Le mobilier domestique. Vocabulaire typologique*, Paris, 1992, 2 vol., ill. (Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France – Principes d'analyse scientifique) ; Jacqueline Boccador, *Le mobilier français du Moyen Âge à la Renaissance*, Saint-Just-en-Chaussée, 1988, ill. ; Jacques Thirion, *Le mobilier du Moyen Âge et de la Renaissance en France*, Dijon, 1998, ill.

16. Le *gect* désigne les bordures du vêtement.

17. Françoise Lehoux, *Le cadre de vie des médecins parisiens aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1976, p. 263 sq. Il sera fréquemment fait référence dans la suite de ces notes à ce travail indispensable pour la connaissance de tous les aspects matériels de la vie quotidienne à Paris.

18. Denis Richet, « Le cours officiel des monnaies étrangères circulant en France au XVI^e siècle », dans *Revue historique*, 85^e année (t. CCXXV), 1961, p. 359-396.

19. Un Boudon, boulanger rue Saint-Marcel et marguillier de l'église Saint-Martin est signalé à plusieurs reprises par Ernest Coyecque, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e siècle*, I) 1498-1545 ; II) 1532-1555, Paris, 1905-1923, 2 vol. ; I : 3601 (X 1545) ; II : 5691 (7 X 1550) ; II : 5822 (22 V 1551) ; II : 6198 (13 XI 1552).

20. Il est probable qu'il s'agit de Jean I^{er} Chupin (Chuppin) libraire et relieur actif à Paris de 1522 à 1561. Il prend à bail le 29 XI 1522, la *Rose rouge* rue du Mont-Sainte-Geneviève, propriété du Collège de Laon, pour un loyer de 45 l.t. (Coyecque, *Recueil*, I : 329) ; le 10 IV 1526 il contracte une dette de 12 l. 9 s.t. auprès du libraire Louis Royer (Ernest Coyecque),

Decalais²¹, notaires du Roy nostre sire etc. ont faict inventaire de tous et chascuns les biens meubles, debtes, lettres et creances demourez du deceps dud. deffunct et qui communs estoient au jour de son deces entre luy et sad. vefve, trouvez et estans en ung hostel assis en lad. rue ou led. deffunct est decedé, monstrez et enseignez par lad. vefve qui jura etc sur les peines etc. qui luy ont esté declarez, et prizez par Thibault Hemon, fripier et priseur juré de biens a Paris²², lequel, après serment par luy faict, les pris aux sommes et ainsi qu'il s'ensuit :

Et premierement en la cave dud. hostel fut trouvé deux muys et demy de fustaille a gueulle bee dont y a dedans ung septier et myne de charbon²³ ou environ, prizez ensemble viij s.p.

Item six mousles ou environ de gros boys a brusler²⁴, prizez ensemble xl s.p.

Item, a l'uys dud. hostel fut trouvé une folle a teste servant a l'uys²⁵, prisé ij s.p.

En l'ouvrouer dud. hostel fut trouvé une petite table a quatre piedz, ung demye queue a gueulle bee²⁶, ung tronchet²⁷, ung pannier d'ozier blanc couvert, une scabelle a goussetz, deux aultres petites scabelles²⁸, ung petit coffre servant d'aulmoire fait d'aiz, ung aiz servant de tablette, le tout prisé ensemble xiiij s.p.

[Total de la page : lxiiiij s. p.]

[1v°] *Item*, trois presses et deux cousouers, ung cousteau a rongner, deux rabotz, ung marteau de fer a manche de bois, deux petis sachetz de toille plains de cire, deux petis ays, chascun d'un pied de long ou environ, le tout servant aud. mestier de relieur et prizez ensemble xxviiij s.p.

Item, dix fers enpraindre de plusieurs grandeurs, de cuyvre, montez sur boys, avec troys riglets, le tout prisé ensemble lxiiiij s. p.

« Cinq libraires parisiens sous François I^{er} (1521-1529) », *Mémoires de la Société Historique de Paris et de l'Île-de-France*, t. XXI, p. 113 ; le 6 XII 1539, à l'occasion d'une vente de terre, il donne pour adresse la *Fleur de lys*, même rue (E. Coyecque, *Recueil*, I : 1298) ; les 24 VI et 17 VII 1541, il signe deux contrats d'apprentissage (E. Coyecque, *Recueil*, I : 2002, 2018) ; en 1551 : « Au Palais : en la gallerie par ou on va en la Chancellerie ». Il a deux fils, Mathurin, étudiant en 1539, et Antoine qui s'installe à Genève en 1555 dont il devint bourgeois le 15 IX 1576 et où il mourut en 1609. Voir : Philippe Renouard, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*, Paris, 1965 ; Hans Joachim Bremme, *Buchdrucker und Buchhändler zur Zeit der Glaubenskämpfe – Studien zur Genfer Druckgeschichte, 1565-1580*, Genève, 1969, p. 137 sqq.

21. Le notaire Jean de Calais était domicilié près du Petit-Pont ; des fragments de ses minutes sont conservés dans l'étude XX, 5 (1500-1513) et quatre liasses dans l'étude CXXII, 1-4 ; plusieurs inventaires ont été dressés conjointement par De Calais et Dampjan, mais ce dernier n'apparaît pas dans les fonds du Minutier central comme titulaire d'une étude.

22. Un Thibault Hémon est cité par Coyecque, *Recueil* I (n° 1680) en 1541, sans que sa profession soit précisée.

23. Sur les poids et mesures français de l'Ancien Régime, cf. Ronald Edward Zupko, *French Weights and Measures before the Revolution. A Dictionary of Provincial and Local Units*, Bloomington & London, [1978]. Le *muid* est une mesure de capacité pour les produits secs et liquides utilisée principalement à Paris qui représentait la capacité d'un récipient de taille moyenne : 2,682 hl. pour le vin, 41,627 hl. pour le charbon de

bois, ce dont il s'agit vraisemblablement ici ; le *setier* équivalait à 1/12^e de muid et la *mine* à 1/2 setier ; les réserves seraient donc d'environ 520 litres ; si l'on suit les équivalences proposées par Alfred Franklin, *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le XIII^e siècle*, Paris, 1905-1906, (boisseliers, charbonniers) on arrive à des chiffres sensiblement plus élevés (environ 620 litres). Une *futaille à gueule bée* est une futaille ouverte à l'une de ses extrémités ; « gueule bée se dit dans quelques provinces d'un tonneau défoncé par un bout, dans lequel on jette le raisin quand on fait les vendanges » (Littré).

24. *Moule* : mesure de volume propre au bois de chauffage représentant un cube de 4 pieds d'arête, soit 2,37 stères ; cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 147 sqq.

25. *Folle a teste* : peut-être s'agit-il d'un heurtor et de la figure grotesque qui en est le support ? On lit dans un inventaire du 23 XI 1509 (M. Jurgens, *Inventaires*, n° 42) : « a l'entree de l'uys dud. hostel fut trouvé une forme a teste ».

26. *Demie-queue* : mesure de capacité pour les liquides contenant 216 pintes (0,93 l.) soit environ 200 litres, R. E. Zupko, *op. cit.*, s.v.

27. *Tronchet* : gros billot de bois qui porte sur trois pieds, utilisé entre autres par les orfèvres et les tonneliers (Littré).

28. *Scabelle a goussetz* : F. Lehoux, *op. cit.*, p. 167, range les escabelles parmi les sièges de cuisine et rappelle (note 192) que les goussets sont de petites consoles de menuiserie et que selon Henry Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours*, Paris, [1894], 4 v., ill., on fabriquait à Paris au xvi^e s. beaucoup d'escabelles à gousset.

- Item*, quatre douzaines et demye de paires d'Heures escriptes en mousle en papier, couvertes de cuyr, prisees ensemble xlv s. p.
- Item*, quinze bottes de vielz parchemyn servant a couvrir livres aud.mestier, prisees ensemble xx s. p.
- Item*, une pierre de lyays garnye d'une roulette avec plusieurs petites ustencilles dud. mestier, prisez ensemble xij s. p.
- Item*, en la sallecte joignant led.ouvrour, fut trouvé ung coffre de chesne a panneaux de draperye, de troys piedz et demy de long ou environ, fermant a clef, prisé xvij s. p.
- Item*, ung autre coffre de bois de chesne de quatre piedz de long ou environ fermant a clef, prisé xiiij s. p.
- Item*, une petite table tournisse²⁹ de quatre piedz et demy de long ou environ, prisee vij s. p.
- [Total de la page : x^L viij s. p.]
- [2^{re}]** *Item*, unes aulmoires a ung estage et a cleres voyes par hault a quatre guichetz fermant a clef³⁰, prisee lxxij s.p.
- Item*, une couchette de bois de chesne a bas dossiel a quatre pilliers³¹; ung petit lits a coustil de Bretagne, deux petis draps, chascun de lé et demy, deux couvertures, l'une rouge rapiecee et l'autre de layne blanche; ung autre petit lit a coustil de Flandres, ung petit ciel et dossiel paint sur toile³², ung petit tappiz de fil et poil servant a la ruelle; une petite custode de toile rouge et verte, le tout prisé ensemble³³ iij¹ xvj s.p.
- Item*, une couchette de bois de chesne a hault dossiel et a clere voye; ung lit a coustil de Bretagne, dont le traversin a coustil de Caen, deux draps de toile de chanvre, chascun de lé et demy; une couverture de layne blanche, le tout prisé ensemble lxiij s.p.
- Item*, un petit voirrier³⁴ de blanc boys; deux scabelles dont l'une grande et l'autre petite; deux scabelles, deux jattes, deux platz de boys, une salniere³⁵, deux petis tappiz paintz sur toile, ung tour de chemynee, ung panier d'ozier blanc garny de taillours de boys³⁶, deux pelles a ratisser, le tout prisé ensemble xiiij s.p.
- Item*, ung petit chenet avec pincette, trois grilz de plusieurs
- [Total de la page : xij^L vj s. p.]

29. *Table tournisse* : H. Havard, *op. cit.*, IV col. 1498-1500 décrit les chaises et les bancs *tournis* comme des sièges à dossier basculant qui permettaient à leurs utilisateurs d'alterner leur position, notamment par rapport à la cheminée, mais il ne parle pas de *table tournisse*. Le sens de « qui peut être retournée » est proposé à partir d'exemples de Godefroy (document des archives de la Vienne, 1509 : « Banc tournys garny de barre avec une table tournisse ») par Walther von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung der galloromanischen Sprachschätze*, Tübingen [puis] Bâle, 1946, 23 vol., XIII, 2 p. 57. C'est bien la structure du meuble que décrit l'adjectif et le sens de « fait au tour », suggéré par Huguet, n'est pas acceptable.

30. Sur les différents types d'*aulmoires* rencontrés dans les inventaires cf. H. Havard, *op. cit.*, I col. 149-164. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 169 sq.

31. La structure des lits (bois et étoffes des « couches » et des « couchettes ») est décrite en détail par H. Havard, *op. cit.*, III col. 370-455 et F. Lehoux, *op. cit.*, p. 186-191.

32. À côté de ces peintures sur toile qui ornent le ciel et le

dossier du lit (cf. *infra* f^o 2 v^o, 4 r^o-v^o) on trouve aussi, dans la chambre du deuxième étage, 3 tableaux encadrés (f^o 4 v^o).

33. *Couche* et *couchette* désignent le châlit sur lequel est posé le *lit* (la literie) et auquel sont fixés quatre piliers supportant le *ciel*; au bâti qui soutient celui-ci sont fixés au moyen de tringles dissimulées par les *pent*s, trois rideaux — les *custodes* — et, au chevet, le *dossiel* de toile ou de tapisserie, qui défendent les dormeurs contre l'air et la lumière; cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 188 sq.

34. *Voirrier* : meuble à mettre des verres, de la vaisselle, cf. H. Havard, *op. cit.*, IV col. 1674 sqq.

En mon voirrier qui est de valeur basse,
J'ai petits pots a huile et quelque tasse
François Habert, trad. Horace, *Sat.* I, 6.
cité par Huguet, s.v.

35. *Salniere* : la sauniere était une boîte servant à mettre le sel, souvent suspendue près de la cheminée (Littré, Godefroy).

36. *Panier d'ozier blanc garny de taillours de boys* : représente peut-être un panier garni de planchettes à charnières permettant de le fermer.

[2v°] grandeurs, ung trepied, unes ancettes, une pallecte, une cremillee³⁷, une broche garnye de son pied, le tout prisé ensemble xij s.p.

Item, une fontaine d'arain garnye de fontaine de cuyvre, couverte par dessus a deux anneaulx aussi de cuyvre, tenant cinq seaulx ou environ, prisé lvj s.p.

Item, trois bassins dont deux servans a laver mains et l'autre de chanbre³⁸ une petite pouasle d'arain ronde, une coullouere³⁹, deux cuilliers, le tout d'airain, prisé ensemble xxxij s.p.

Item, dix chandeliers de cuyvre a boitte et a tuyau de plusieurs grandeurs⁴⁰; une petite lampe de cuyvre garnye d'une cremillee de fer, prisez ensemble xxxij s.p.

Item, quatre chauderons d'arain garnys de leurs ances de fer de plusieurs grandeurs prisez ensemble xx s.p.

Item, quatre poisles de plusieurs grandeurs et une leschefrite, le tout de fer, prisees ensemble xvij s. p.

En potz, platz, escuelles, saulsières, sallières et autres ustencilles d'estain, fut trouvé soixante seize livres⁴¹, prisee chascune livre ij s. viij d. piece, vallant ensemble aud. pris x^L ij s. viij d.p.

[Total de la page : xix^L xj s.⁴²

[3r°] Dedans un coffre de troys piedz et demy de long fut trouvé une robbe de drap⁴³ noir usage de femme et fourree de penne noire garnye de gect et poignetz, prisee viij^L p.

Item, une autre robe aud. usage de gris violant⁴⁴ fourree de penne noire, garnie de gect et poignetz, prisee iiij^L p.

Item, ung corset de drap noir aud. usage, dont le corps de fustaine grize et doublé par le tour du bas de frize blanche et par hault de doublure noire avec ung corps de drap noir aud. usage, doublé par les poignetz de demye ostade noire, prisez ensemble xl s.p.

Item, deux chaperons usage de femme de drap noir, ungs mancherons⁴⁵ de ostade par bas et de futayne par hault, prisez ensemble xxiiij s.p.

Item, une troussouere⁴⁶ d'argent garnye de boucle, mordant⁴⁷ et de quatre clouds sur ung tissu de soye noire et ung demy saint⁴⁸ aussi d'argent garny d'estoupieres (?), d'une chesne et d'une poire au bout rivés sur ung tissu de sayette rouge, prisez ensemble x^L viij s.p.

37. *Ancette* : instrument de cuisine garnie d'une anse, d'une poignée ; dans ce contexte désigne sans doute le pot suspendu à la crémaillère ; *pallecte* : parmi les différentes acceptions du mot, celle de « pelle à feu » est ici la plus vraisemblable ; *cremillee* : l'une des nombreuses formes du mot « crémaillère » citées par W. Wartburg, *FEW*, II, 1313, s.v. « kremaster ».

38. Les différents usages des bassins sont décrits dans F. Lehoux, *op. cit.*, p. 300.

39. *Coullouere* : récipient pansu dont le fond est percé de trous ; il était muni d'une anse, d'une queue ou de poignées et réalisé en cuivre, en laiton, en fer blanc ; il servait à passer à « couler » les liquides ; c'est l'ancêtre de la passoire ; voir Raymond Lecoq, *Les objets de la vie domestique. Ustensiles en fer de la cuisine et du foyer des origines au XIX^e siècle*, [Paris, 1979], ill.

40. Les chandeliers « à tuyaux » sont formés d'une tige creuse, se différenciant ainsi des chandeliers à pointe, et la boîte est un double fond dans laquelle on place amadou et briquet ; cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 165 (cuisine), 173 (éclairage des salles), 191 (éclairage des chambres) et Henry René d'Allemagne, *Les accessoires du costume et du mobilier, depuis le treizième jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle*, Paris, 1928, 3 vol. ill., p. 184-185 et, du même auteur : *Histoire du luminaire*, Paris, 1891.

41. La vaisselle d'étain est toujours estimée au poids ; à 3 s. 2 d.t. la livre, il s'agit ici d'étain commun. Cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 169.

42. Erreur pour 18 livres 11 sols 8 deniers parisis.

43. Sur les composantes des vêtements féminins et leur évolution, cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 262-284.

À l'exception de la *futaine* (fil et coton), tous les tissus mentionnés ici sont de laine : le *drap*, l'*ostade*, la *mi-ostade* (serges de laine), la *frize* (sorte de ratine grossière) et même la *penne* (fr. mod. panne) noire ou blanche étoffe pelucheuse très largement utilisée comme « fourrure » pour doubler les robes, tant « à usage » d'homme que de femme (F. Lehoux, *op. cit.*, p. 240).

44. *Violant* : tirant sur le violet, l'expression « gris violant » figure dans quelques exemples cités par Huguet et Godefroy.

45. « Les *mancherons* ne tenaient pas à la robe, mais s'y adaptaient au gré des circonstances », selon F. Lehoux, *op. cit.*

46. *Troussouere* : d'après F. Lehoux, *op. cit.*, p. 264, n. 525, cet objet serait une sorte de crochet destiné à relever la traîne de certaines robes ; Littré n'appuie d'aucun exemple son affirmation : « anciennement troussoire signifiait *ceinture*. ».

47. *Mordant* : « Anciennement, pièce de métal qui s'appliquait à l'extrémité de cette partie de la ceinture qu'on laissait

<i>Item</i> , trois anneaux d'or, dont l'un une verge tortise, une verge a demy rond et ung saint (?) ⁴⁹	
pesans ensemble cinq escus prisez	vij ^L p.
<i>Item</i> , unes pastenostres de getz non garnye de signeaulx d'ambre ⁵⁰ et ung ruban de saye noire, prisee	vj s.p.
<i>Item</i> , trois escus d'or soleil ⁵¹ , vallant	iiij ^L xvj s.p.
[Total de la page : xxxvij L xiiij s.p.]	
[3v°] <i>Item</i> , une robbe de drap tanné doré(?) ⁵² fourree de penne blanche et ung corset de drap noir a usage de femme dont le corps de fustaine grize, prisés	lxxij s.p.
<i>Item</i> , ung pourpoint de fustaine noire façon d'arme(?), une petite custode de toille verte et rouge et une couverture de fil et poil prisez ensemble	viiij s.p.
Dedans led. coffre de quatre piedz de long ou environ fut trouvé douze draps de toille ⁵³ de chanvre dont six de lé et demy et les autres six, chacun de deux lez, dont l'un cassé et rompu, prisez ensemble	iiij ^L xvj s.p.
<i>Item</i> , huit draps de toille de chanvre dont les sept chacun de lé et demy et l'autre de deux lez prisez ensemble	lxiiij s.p.
<i>Item</i> huit taves d'oriller de plusieurs grandeurs prisees ensemble	x s.p.
<i>Item</i> , vingt cuevrechefz de toille tant lin que chanvre prisez ensemble	xxxvj s.p.
<i>Item</i> , trois chemises de toille de lin a usage d'homme prisees ensemble	xij s.p.
<i>Item</i> , troys douzaines de serviettes plaines, de toille de chanvre, douze autres serviettes de toille de lin a l'œuvre de Venise ⁵⁴ de plusieurs longueurs, quatre serviettes de toille de lin plaines, le tout prisé ensemble	xliij s.p.
<i>Item</i> , neuf nappes de toille, tant lin que chanvre de plusieurs longueurs et dix nappes ouvrees a l'œuvre de Venise, chacune de trois aulnes ⁵⁵ de long ou environ, prisees ensemble	xlviij s.p.
[Total de la page : xix ^L viij s.p.]	
[4r°] <i>Item</i> , en aiz de papier et papier sans façon ⁵⁶ , prisés ensemble	iiij ^L iiij s.p.
En une chambre au premier estage ayant vue sur la rue fut trouvé ung dressouer ⁵⁷ a deux guichetz fermant a clef, prisé	xxviij s.p.

pendre, après le nœud formé autour de la boucle, d'à peu près 30 centimètres de longueur chez les hommes, chez les femmes jusqu'à terre », d'après Léon marquis de Laborde, *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, 2^e partie : documents et glossaire, Paris, 1853, p. 397, cité par Littré.

48. *Demy saint* : la rôle des demi-ceints, le plus souvent en argent, consistait d'après F. Lehoux, *op. cit.*, p. 284 « à serrer la cote de dessous, mais plus encore à permettre de transporter sur soi une foule d'objets utiles ou simplement curieux » ; voir aussi Victor Gay, *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, 1887-1928, 2 vol., ill., I, 543 sq. et H. R. D'Allemagne, *Accessoires*, I, p. 53 sq.

49. Sur les bijoux, H. R. D'Allemagne, *Accessoires*, I.

50. *Patenostres* (chapelet) dont les grains de jais ne sont pas séparés par de gros grains (*signeaulx*) d'ambre ; cf. De Laborde, *Émaux*, cité par Littré.

51. Émis pour la première fois en 1475 pour une valeur de 2 l.t. l'écu d'or au soleil est encore estimé ici à son cours d'origine ; cf. D. Richet, *art. cit.*

52. *Tanné doré* : on trouve l'expression « satin tanné canelle » (1591) dans V. Gay, *op. cit.*

53. Sur ce que l'on appelait alors linge « de ménage », cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 215 sq.

54. *A l'œuvre de Venise* : les serviettes avec ce type de décor sont bien représentées dans les inventaires étudiés par F. Lehoux, *op. cit.*, p. 217 et note 47 et s'opposent aux *serviettes pleines* comme dans les exemples cités par F. Lehoux, *ibid.*, p. 216 et note 28.

55. L'aune de Paris mesurait 1,188 m, cf. R. E. Zupko, *op. cit.*, s.v.

56. Les défets d'imprimerie (épreuves, imprimés non commercialisés...) et les documents d'archive obsolètes étaient « recyclés » : mis sous presse après avoir été encollés et réduits aux bonnes dimensions, ils formaient les « ais » — plus exactement les plats — destinés à recevoir une couverture de veau, de basane ou de parchemin.

57. C'est en général dans la salle que se trouvait le dressoir sur lequel était exposée l'argenterie, mais il y en avait aussi dans les chambres, comme ici, cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 180 et 196.

Item, ung banc a perche de six piedz de long ou environ⁵⁸, une table de boys de chesne de lad. longueur, garnye de deux tresteaux, ung tappiz fil et layne, façon de Tournay, prisés ensemble
xl s.p.

Item, un banc de l'ancienne façon, de cinq piedz de long ou environ, une chaize a hault dossiel entaillé⁵⁹ et a coffre fermant a clef; une petite chaise servant a asseoir a table; une petite table tournisse de trois piedz de long ou environ, prisez ensemble
xxviiij s.p.

Item, une couche de bois de chesne a hault dossiel entaillée, peneaulx a cousté, ung lit a coustil de Caen, garny de plume et traversin, ung loudier de toille de chanvre⁶⁰ et deux draps de toille de chanvre, chascun de deux lez, une couverture de serge rouge, ung ciel a pentes et franges, deux custodes, le tout de toille blanche, ung oriller, le tout prisé ensemble
ix l.p.

Item, une couchette a hault dossiel a clere voye couronnee, ung lit a coustil de Bretagne, une couverture de fustayne blanche, ung petit ciel, dossiel a penthes et franges de toille peinte, ung tappiz paint sur toille, ung tour de chemynee et ung autre petit tappiz, ung voirrier de blanc boys, le tout prisé ensemble
iiiij l. viij s.p.

[Total de la page : xxij l. viij s.p.]

[4v°] En une autre chambre au dessus, au second estaige dud. hostel ayant veue sur lad. rue, fut trouvé ung dressouer a deux guichetz fermans a clef, ung petit tappiz de fil et poil de plusieurs couleurs servant sur led. dressouer, trois tableaux paintz sur toille enchassez en boys, prisez ensemble
xxviiij s.p.

Item, un banc a perche, sans marche, de huit piedz de long ou environ, une table de boys de chesne emboutie⁶¹ par les deux boutz, de sept piedz de long ou environ, garnye de deux tresteaux, le tout prisé ensemble
xx s.p.

Item, une chaize a hault dossiel a coffre fermant a clef une autre petite chaize a asseoir a table, une scabelle a goussetz, prisees ensemble
xiiiij s.p.

Item, deux coffres de noyer de l'ancienne façon dont le couvelegle⁶² de l'un est de chesne, ung de cinq piedz de long et l'autre de quatre ou environ, fermans a clef prisez
xiiiij s.p.

Item, une couche, façon de lit de Caen a bas dossiel, deux loudiers, une couverture de layne blanche, ung ciel a penthes et franges paint sur toille, ung petit tappiz aussi paint sur toille a personnaiges servant de dossiel⁶³, ung petit tour de chemynee et deux chenetz a rouelle prisez ensemble
xlviij s.p.

Item, ung lit coustil de Caen, deux traversins, deux orillers le tout garny de plume, prisez ensemble
lxiiiij s.p.

En une petite estude ayant vue sur la court, fut trouvé unes petites aulmoires a deux guichetz, façon de poulpitre⁶⁴ et ung chalit de blanc boys et une

[Total de la page : ix l. viij s.p.]

[5r°] scabelles a goussetz, ung rouet, deux devidouers et unes tournettes⁶⁵, le tout prisé ensemble
x s.p.

58. Le *banc a perche* est défini par V. Gay, *op. cit.*, comme un banc « dont le dossier à jour se compose d'une ou plusieurs barres fixes reliées entre elles par des montants ou balustres de manière à former frise », cf. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 177, n. 289.
59. *Entaillé* : gravé, ciselé, sculpté (Huguet).

60. *Loudier* ou *lodier* : « grosse couverture dans le genre de la courtepoinette, faite de deux étoffes piquées et garnies à l'intérieur de laine ou de ploc, c'est-à-dire de poils de divers animaux » selon H. Havard, *op. cit.*, III, col. 470 sq.

61. *Emboutie* signifie peut-être qu'à chaque extrémité du

plateau un ais transversal réunit l'ensemble des éléments longitudinaux.

62. *Couvelegle* : la forme *couveleque* est attestée chez Palsgrave (1530), cf. W. Wartburg, *FEW*, II :2, p. 1139 sq.

63. *Dossiel* : on trouvera dans H. Havard, *op. cit.*, II, col. 153-160, la descriptions des différents types de dossiers qui se rencontrent dans les lits aux xv^e et xvi^e s.

64. F. Lehoux, *op. cit.*, p. 207 cite dans un inventaire de 1595 (inv. 30) « une paire d'aumôires en forme de pupitre ».

65. *Tournettes* : d'après Littré et Godefroy, dévidoir à pivot

Item, une selle a laissive⁶⁶, deux augetz a mectre soubz le vin, ung mortier de pierre de lyays,
ung pillon, ung rondeau⁶⁷, le tout prisé ensemble iij s.p.

Signé : Decalais

[*D'une autre main — celle de Decalais — que celle qui a rédigé l'inventaire ?*] Reçu v s.t. (et non parisis).

Somme toute vj^{xx} [iiij^t xvij s.p. xiiij^t] xiiij^L viij d. paris. »

vertical :

J'ay pour vous soie a desvuidier

Mes tournettes en vois vuidier

Miracles de Nostre-Dame V, 196.

66. Il s'agit du même objet que la *selle à buée* définie comme

« un trépied ou billot sur lequel on posait les baquets contenant la lessive » par H. Havard, *op. cit.*, IV, col. 999.

67. *Rondeau* : des sens proposés par Littré et Godefroy (s.v. « rondel ») on peut seulement inférer qu'il s'agit ici d'un objet circulaire à surface plane.